

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

CONSULAT GENERAL
DU CAMEROUN À MARSEILLE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

GENERAL CONSULATE
OF CAMEROON IN MARSEILLE

N° /CGCM/

Marseille, le

LISTE DES PIECES A FOURNIR
POUR L'AUTORISATION TEMPORAIRE D'ENTREE D'UN ANIMAL

(ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)

- 1 demande manuscrite adressée à Monsieur le consul portant mention de vos nom (s), prénom (s), adresse, numéro de téléphone et mail ;
- 1 carnet de vaccinations à jour ;
- 1 attestation de non maladie, signée par la vétérinaire ;
- Le passeport de l'animal ;
- Frais de timbres fiscaux : visa normal **153 euros** (7 jours ouvrables) ou visa express **230 euros** (délivré le même jour) en espèces (uniquement pour les dossiers déposés sur place) ou chèque de banque demandé auprès de votre établissement bancaire libellé à l'ordre du Consulat Général du Cameroun.
(Les chèques personnels et les mandats poste ne sont pas acceptés) ;
- Le passeport muni du visa d'entrée au Cameroun (ou accompagné de la carte de résident délivrée au Cameroun).-/

Remarque importante : L'animal devra, dès son arrivée, être déclaré auprès des autorités sanitaires compétentes.